

L'AVENIR

Paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin.

ABONNEMENT.

Pour six mois, 5s.
Pour un an, 10s.
L'abonnement est invariablement payable d'avance.

L'AVENIR.

ANNONCES.

Prix: Six lignes et au-dessous, première inser-
tion. 2 6
Dix lignes et au-dessous, première insertion. 3 4
Au dessus par lignes. 4 4
Toutes insertions subséquentes, le quart du prix.
Dédution libérale faite sur les annonces à être pu-
bliées longtems.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DE LA JEUNESSE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ
EN COMMANDITE DE JEUNES GENS.

LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT

RÉDIGÉ PAR UN
COMITÉ DE COLLABORATEURS.

CORRESPONDANCES.

Nous publions aujourd'hui la lettre de M. Malhiot de la Pointe du Lac, dont nous parlions dans notre feuille de samedi et qui a paru dans la Minerve:

M. L'ÉDITEUR.—Nonobstant mes réclamations contre l'irrégularité avec laquelle je reçois votre papier, réclamations plusieurs fois réitérées tant de vive voix que par écrit, auxquelles je n'ai jamais reçu de réponse, je dois vous informer que cette irrégularité au lieu de diminuer ne va que croissant, puisque depuis le deux courant je n'ai reçu qu'un seul numéro, celui du douze.

Ce n'est donc pas par votre papier que j'ai pu prendre connaissance de la communication signée "un du comté" et datée le 7 juin, mais bien plutôt par le Journal de Québec du treize courant, dans lequel elle a été reproduite, et qui m'est parvenu le 18.

Établi dès le commencement de ma pratique comme médecin dans le comté de St.-Maurice, j'ai toujours et invariablement eu pour règle de conduite de ne jamais intervenir alors dans les affaires publiques du comté, particulièrement dans les élections. La raison pour laquelle j'en agissais ainsi alors était fondée sur ce que je pensais qu'il n'était ni convenable ni sage à un jeune homme revêtu seulement et simplement d'un caractère professionnel d'intervenir ainsi publiquement dans les affaires. Qu'il en est bien différent aujourd'hui de la part de quelques jeunes gens à peine et pas même quelquefois encore admis à une profession, mais heureusement en petit nombre pour l'honneur de cette jeune classe. Ces jeunes gens quelquefois à serviles objets et toujours à sottises prétentions se permettent celle de venir se mêler dans nos comtés de ce qu'il n'ont nul droit, aussi y reçoivent-ils ce qu'ils y méritent. Il en est même qui n'ayant pas la franchise et le courage de vous avouer le lieu et le but de leur voyage, vous le dissimulent bien probablement à dessein. En quelle qualité, je le demande, peut se présenter celui qui cherche ainsi à tenir secret aussi longtemps qu'il le peut le lieu et le but de son voyage, et qui pour s'excuser s'appuie sur un grossier mensonge, pour moi je ne pense pas que ce soit en une autre qualité que celle d'espion.

Plus tard une partie de mes intérêts étant devenue identifiée avec ceux du Comté de St. Maurice, j'ai pu me sentir fort du droit de venir en avant prendre ma part de citoyen dans les délibérations sur les affaires publiques, et j'ai du comprendre que je ne devais plus demeurer indifférent et muet. Dans l'accomplissement de ce devoir sacré de citoyen, l'on ne m'a jamais vu absent dans aucune circonstance quelconque, quelque critique qu'elle fût. Je n'ai donc jamais hésité à prendre ma part de responsabilité. J'ai pu quelque fois errer et s'il en a été ainsi, je n'en ai jamais fait de reproche à qui que ce soit, persuadé que j'étais que je n'ai jamais agi autrement que par la conviction, fruit chez moi d'une bonne ou mauvaise réflexion. Si en même temps à l'aide de cette même conviction, mais rien de moins, j'ai pu me persuader que j'avais erré et peut-être alors contribué à en faire errer quelques autres, j'ai eu la bonne conscience et le courage de prendre l'initiative. J'ai pu et j'ai du rencontrer de l'opposition et quelquefois même grande; cependant toujours fort de mon droit de citoyen et n'omettant jamais envers qui que ce soit cette conduite basée sur les règles de la déférence et des égards, je suis heureux de pouvoir avancer aujourd'hui qu'en récompense je n'ai jamais été traité autrement, pas même par mes plus chauds opposants. Tout récemment encore n'ai-je pas reçu de la part d'un des plus chauds opposants une reconnaissance sensible et flatteuse pour ma conduite à son égard à l'assemblée du six.

J'ai donc du être surpris à la lecture de la communication en question d'y trouver mon nom livré au public en m'impulsant et les motifs les plus mensongers et les plus malicieusement. De suite je me suis hâté d'en connaître l'auteur afin de savoir quel pouvait être celui de mes confrères électeurs qui m'accusait ainsi malhonnêtement, et aussi, afin de savoir à qui m'adresser pour me justifier, ce qui doit toujours arder à un homme qui se respecte de faire. Mais quel n'a pas été mon étonnement et en même temps mon mépris de voir que celui qui m'attaquait ainsi de front n'avait pas le courage et l'honnêteté de signer son propre nom, mais avait au contraire la bassesse de se mettre à couvert sous l'anonyme, signature autant louable dans des écrits qui discutent ces sujets de science et d'intérêt public, puis qu'elle dénote plus ou moins suivant la valeur de l'écrit de l'humilité, que mépris dans des écrits personnels où l'on s'attaque directement à attaquer le caractère d'autrui, puisqu'alors elle ne dénote de la part de l'auteur que bassesse et lâcheté.

Eh bien, si l'auteur de la communication en question, qui paraît n'avoir rien autre chose à faire qu'à répandre le

mensonge et à déverser l'insulte sur ses concitoyens, avait eu le courage de signer son écrit, je me serais fait un devoir de lui répondre item par item et de lui prouver pour ce qui me concerne seulement et directement, plus de mensonge qu'il ne trouve malicieusement et malhonnêtement de défection, laissant au comté lui-même à faire justice de ce qui le regarde.

Néanmoins des notables de mes co-paroissiens voulant me charger par une réclamation appuyée de leur signature, à laquelle je vous prie de vouloir donner insertion, de rectifier le paragraphe que l'écrivain déguisé classe de seconde défection, je ne puis alors me décider à passer sous silence par considération pour le corps respectable auquel il est fait allusion ce qu'il appelle première défection.

Il devient ici de mon devoir de déclarer que je respecte à un trop haut degré le clergé et particulièrement celui de mon comté que j'ai l'honneur de connaître plus particulièrement, et avec la plus-part des membres duquel j'ai eu plus d'une fois l'honneur de faire société, que je le respecte, je le répète, à un trop haut degré, pour que je n'aie jamais eu et que je n'aie jamais à l'avenir l'intention de le faire participer à une réunion dont la couleur serait celle de la politique. Non, ce n'est pas de celui qui connaît les usages et surtout les égards dus aux personnes et aux circonstances que l'on avait quelque chose de la sorte à appréhender.

Le dîner de souscription projeté sur lequel l'on se complait tant et si souvent à émettre des mensonges, et qui peut être aurait pu être considéré lui comme politique, n'a été abandonné, je dois le dire, que sur des considérations qui ne mériteraient de la part de personnes sages et sensées que des louanges. Mais pour l'autre auquel l'ignoble anonyme fait allusion, je dis ignoble car le fait seul de se permettre l'inconvenance de réfléchir publiquement sur les démarches privées d'un particulier comporte en soi-même quelque chose de ce genre, il n'a été de la part de celui qui l'a donné qu'un acte de bienséance qu'il serait prêt à répéter pour tout citoyen respectable et respecté, et que par conséquent il se ferait un devoir et un plaisir d'offrir aussi bien à Messieurs Morin et Lafontaine et autres qu'à Monsieur Papineau.

Bien que j'aurais eu grand droit de vous demander le nom de l'auteur de cette communication signée "un du comté" néanmoins je dois avouer que le peu de succès que j'ai eu jusqu'à présent dans une semblable demande, que je crois pourtant avoir faite avec droit et déférence, m'engage à laisser à d'autres le soin de cette demande; de même que je laisse au comté à faire justice de tout ce qui le concerne.

Attaqué d'une manière si personnelle et je puis ajouter si privée, je n'ai pu cru devoir garder le silence, bien que je regrette en tout temps et particulièrement en celui-ci toute circonstance qui nécessite des discussions personnelles dont le public doit d'abord être las, et qui ensuite ne sont propres à mon humble opinion qu'à exciter et fomenter parmi nous des divisions que tout ami sincère de son pays doit amèrement regretter. Avant de terminer je crois devoir déclarer que je n'ai ni le temps ni la volonté de répondre à des écrits anonymes.

Voici qu'au moment où je me préparais à vous expédier ma réponse, je reçois votre journal du quinze dans lequel je lis une lettre de monsieur Deguise. J'y remarque avec peine deux passages particulièrement qui sont éloignés d'être corrects, mais que je ne veux nullement attribuer à autre chose qu'à une faute d'omission; néanmoins comme ils me regardent je vais les rectifier. L'un de ces passages est celui-ci: "je déclare que les personnes qui dirigeaient les procédés de cette assemblée ont refusé de me laisser parler etc.

Ici comme je dois me considérer l'un de ceux auxquels il est fait allusion, je proteste contre cette accusation pour ce qui me concerne. L'autre passage est celui-ci. Voici les faits: monsieur le docteur Malhiot venait de lire une résolution tendant à approuver la conduite de M. Papineau. Cette résolution n'était ni proposée ni secondée. M. Deguise voudra bien me permettre de rappeler à sa mémoire que je dis alors si non avec ma voix la plus solennelle au moins à très-haute voix que j'étais prêt à proposer cette résolution, que je préférerais que ce fut une autre personne, vu que j'en avais déjà proposé une précédemment, mais qu'enfin et que de fait je la proposais, ajoutant que j'avais des motifs particuliers pour le faire. Quant aux mots suivant que monsieur Deguise répète, "tendant à approuver la conduite de M. Papineau," il aurait pu et du ajouter la conduite en parlement, ce qui est plus conforme à la résolution et ce dont on peut aisément se convaincre, aussi bien de ce que j'ai proposé la résolution, en ayant référence au rapport de l'assemblée signé par le président et le secrétaire, à laquelle référence les Mélanges se con viennent qu'ils ont été irrégulièrement informés lorsqu'ils ont fait usage des mots suivants: "Enfin une troisième disait que le comté de St.-Maurice approuvait toutes les

vues émises par M. Papineau dans ses derniers manifestes."

J'ai l'honneur d'être, votre serviteur,

C. MALHIOT.

Pointe du Lac, 21 juin 1848.

Nous soussignés résidant à la Pointe du Lac, dans le comté de St.-Maurice, ayant pris connaissance dans le Journal de Québec dans lequel elle a été reproduite une communication signée "un du comté" comté de St. Maurice 7 juin 1848, et ayant remarqué au 7ème paragraphe les mots suivant, il (le Dr. Malhiot avait invité, dimanche dernier, tous ses co-paroissiens de la Pointe du Lac à se rendre chez lui, le matin du jour de l'assemblée pour accompagner M. Papineau jusqu'à Machiche, lieu de la réunion, et lui montrer par là le cas qu'ils faisaient de sa visite dans le comté. Mais une seule voiture se rendit à l'invitation etc., etc., nous n'hésitions nullement à déclarer que cette assertion est parfaitement incorrecte, le Dr. Malhiot n'ayant pas fait usage d'un tel langage. Nous déclarons que le Dr. Malhiot ne nous a informés qu'après vépres pendant qu'il aurait pu le faire à l'issue de l'Office du matin, temps auquel il y avait beaucoup plus de monde, de la visite de notre membre dans le comté, qu'en nous donnant cette information il n'a fait que remplir avec nous un engagement que nous lui avions fait contracter, qu'il a exprimé le vif désir qu'il avait que nous serions en aussi grand nombre que nous le pourrions à Machiche à midi, afin, a-t-il répété plusieurs fois, que nous puissions entendre nous mêmes, Mr. Papineau et ensuite en juger par nous mêmes n'ayant voulu influencer en aucune manière quelconque notre jugement.

Nous protestons en même temps contre la dernière partie du même paragraphe, étant toute aussi incorrecte.

ANT. MORIN,

Capitaine JOSEPH ROUETTE,
Major JOSEPH GAUTHIER.

M. le Directeur,

On trouve le ton de M. Papineau un peu violent. Mais si l'on connaît tout ce qui s'est passé avant qu'il ait commencé à manifester ses opinions sur l'état actuel du pays, et tout ce qui s'est passé depuis, on n'en serait pas aussi surpris.

Par exemple: Les membres libéraux du Haut et du Bas-Canada ont une assemblée privée à l'Hotel de Québec afin de s'entendre sur la réponse à faire au discours d'ouverture (de la dernière session). On y lit alors un projet d'adresse. On dit dans ce projet de réponse, pour faire écho au discours d'ouverture, que le gouvernement britannique est fort et juste. M. Papineau déclare qu'il ne peut pas admettre que le gouvernement britannique soit juste, lui, qui depuis 40 ans au moins lui reproche son injustice et ce au nom des canadiens. Il offre de discuter le sujet. Comment lui répond-on? Par des personnalités! par des injures!! Quatre ou cinq membres du Bas-Canada, parmi lesquels il y avait des Canadiens français, se chargent de cette sale besogne; et quand ils ont fini, un seul membre du Haut-Canada, comme s'il eut voulu faire sentir la bassesse des attaques dirigées contre M. Papineau qu'il estime comme s'il eut voulu faire voir qu'il comprenait le crime politique qu'il allait faire commettre (l'intelligence seule pêche!) déclare que M. Papineau a droit de dire que le gouvernement britannique n'est pas un gouvernement juste, que lui même a déjà reproché à ce gouvernement ses injustices nombreuses; mais qu'au moment où l'Angleterre nous remet le pouvoir en mains il ne convient pas de lui dire la vérité aussi haut!! M. Papineau accablé dans ce moment sous l'étreinte de ses compatriotes, résumant tout ce qu'il connaissait d'avance, tout ce qu'il venait de voir et d'entendre dut sentir toutes ses facultés se révolter. Il voyait la honteuse conduite de ses compatriotes, il voyait leur abjecte soumission aux membres du Haut-Canada; il voyait sa race passer sous le joug de l'esclavage; il voyait l'insulte que lui prodiguait les libéraux du Haut-Canada les forçant à se montrer à eux-mêmes et à leur pays; il voyait la trahison où elle était, quelles durent être les angoisses de son âme! Homme du peuple par les affections du cœur, par l'énergie de la pensée et du courage il résume en lui le type du canadien français, ennemi du joug et de l'oppression, depuis longtemps fatigué, harassé de l'un comme de l'autre. Il se révolta alors de toute la puissance de son être. Il ne vit plus que des traites qui montaient au pouvoir en faisant des bassesses et en trahissant la vérité, vérité malheureusement beaucoup trop connue!

Pour un libéral canadien (surtout français) admettre que le gouvernement britannique est un gouvernement juste, c'est renier tout son passé. C'est renier 50 ans d'agitation constitutionnelle et bien fondée où l'on se plaignait de l'injustice du gouvernement anglais; C'est déclarer que nous étions coupables dans l'insurrection de 1837.

Combien de nos représentants, lors de cette fatale assemblée de l'Hotel de Québec auraient du sentir couler sur

leur front le sang encore chaud des victimes 1837 ? Car nous étions coupables nous sommes leurs meurtriers. Et nous étions coupables si le gouvernement britannique est un gouvernement juste. Il a toujours été pour nous un gouvernement fort il est juste comme fort.

Toutes ces pensées traversèrent l'esprit de M. Papineau se précipitèrent sur son âme et il dut sortir de l'Hotel de Québec convaincu que le Pays avait remis sa confiance en des hommes faibles ou traitres, qui plient ou se vendent. En sortant de là il est descendu dans son cœur et décida de s'aboucher avec le peuple même. Et il l'a fait.

Sa parole est énergique, sa pensée forte ; toute expression de la pensée va droit à l'esprit du peuple, il est convaincu quand il l'a entendu. L'indignation qui inonde l'âme de l'orateur déborde dans celle du peuple et va se répandant par tout le pays comme une lave brûlante. Qui l'arrêtera ? Au fait c'est un bonheur qu'il soit rentré dans la vie publique. Autrement endormi par le souffle de politiques faux, impuissants ou incapables—le peuple descendait lâchement dans l'abîme qui lui a creusé l'Angleterre ; que lui ont creusé les libéraux du Haut-Canada. Mais il poussera le Peuple contre la chambre et la forcera à nous donner ou le rappel de l'Union, ou une représentation équitable basée sur le nombre des électeurs du pays. Ceux qu'il accuse feront bien de se préparer à lui répondre autrement que par des injures ; le peuple ne s'en laissera pas imposer, il est sur le qui vive. Inutile de lâcher contre M. P. des fous ou des furieux. On ne gagnera rien à ce jeu. Ils ont voulu le tuer à l'Hotel de Québec par des injures et le nombre, en chambre par le mutisme—Rien ne leur réussira. Le peuple le soutiendra ; à propos de mutisme :—Il y avait un pays où la tyrannie et le despotisme régnaient dans toute leur gloire, là quand le tyran voyait un homme trop marquant, ou trop riche, ou trop indépendant, il ne le citait pas en justice, il n'y avait pas de justice ; il lui envoyait par un de ses esclaves un cordon de soie ; c'était sa sentence ; il se livrait alors aux esclaves qui l'étranglaient dans l'ombre et qui dérobaient en suite son cadavre au yeux du public— Ces esclaves gardaient fidèlement le secret. Caravant de les appeler à ces hautes fonctions on leur arrachait la langue. On les appelait les muets du Grand Seigneur.

ANTI-MUET.

St. *** 5 juin 1848.

M. le Directeur,

Un correspondant de la Revue, qui signe Une Victime de 1837 et qui date de la Rivière Chambly une correspondance écrite dans Montréal par quelqu'un qui ne demeure pas sur la Rivière Chambly, infère de ce que M. Papineau n'a pas répondu à la deuxième lettre du Dr. Nelson qu'il n'a rien à répondre. Cette conclusion est assez étrange quand c'est un fait notoire que M. Papineau a offert à M. le Dr. Nelson d'aller le rencontrer dans le comté de Richelieu afin d'être jugé par les témoins oculaires des événements du 23 novembre 1837. Il était difficile ce me semble de faire une offre qui indiquât à un plus haut degré, chez M. Papineau, une entière sécurité sur sa position et sur ses moyens de défense. M. le Dr. Nelson répond à M. Papineau, avec une adorable naïveté :

“ Non, Monsieur, cette manière de procéder ne me convient pas du tout.” Pourquoi ne lui convient-elle pas s'il a dit la vérité ? Il est à remarquer que dans sa réponse, M. le Dr. Nelson ne touche qu'à l'offre de le rencontrer dans une assemblée des cinq comtés, et nullement à celle relative au comté de Richelieu seul, ce qui est directement mal honnête, puisqu'on donne à entendre, par cette omission, aux lecteurs de la Minerve, que M. Papineau refuse d'aller dans le comté de Richelieu seulement, ou au moins ne le propose pas. Va-t-on dire qu'il y ait là de la loyauté ? Non, M. le Dr. Nelson, dont le cœur était bon en 1837 et le tête exaltée, et dont le cœur est mauvais aujourd'hui qu'il calomnie son ami, prouve que le jugement, chez lui, est encore à l'état d'absence, quand il vient dire que tout ce qu'il a fait en 1837 n'est dû qu'à l'influence de M. Papineau. M. le Dr. Nelson n'avait donc pas alors plus de libre arbitre qu'il n'en a aujourd'hui qu'il sert complaisamment d'écran à de sottises jalouses ou à de naïves rancunes ; aujourd'hui qu'il signe des attaques qu'il n'est pas capable d'écrire ; c'est un écolier dont le professeur dirige la main. M. le Dr. Nelson avoue donc de lui-même qu'il n'était qu'un mannequin que M. Papineau faisait jouer avec des fils : c'est très honorable pour lui dans tous les cas ; cela indique de l'indépendance et du cœur. Que le lecteur veuille bien remarquer que je n'admets pas le fait, mais je le prends tel que M. le Dr. Nelson l'affirme, afin, sans doute, de donner au pays une haute idée de son caractère indomptable, “vous êtes, dit-il à M. Papineau, un démagogue, un enragé, un ambitieux, un lâche, un traître, et j'apprends à tout le pays, que j'ai été entre vos mains . . . une marionnette ! Oh ! rougissez ! c'est indigne ! Il est souverainement pénible pour ceux qui ont à cœur de préserver de toute atteinte le prestige de nos belles réputations Canadiennes, de voir avec quel acharnement de crocheteur, on cherche à perdre M. Papineau dans l'opinion. Le pays y gagnerait-il quelque chose ? Cela n'est guère probable : Le caractère Canadien est-il relevé dans l'opinion étrangère par toutes ces lâches morsures, non pas de la haine, mais de l'intérêt personnel ? Evidemment non.

Mais qui sait ? L'intéressante victime n'est peut-être rien autre chose que le masque de ce Rédacteur-en-chef deshonoré par un mensonge que l'Avenir vient de lui prouver, et qu'il a admis péremptoirement. Je n'affirme pas, mais quand on a menti une fois, on peut mentir deux. Un homme à qui l'Avenir a dit : “ Vous avez fait une fabrication malhonnête ; vous avez eu recours à un subterfuge qui

vous rend méprisable si vous ne prouvez pas votre innocence,” et qui baisse la tête et n'ose pas répondre, cet homme n'inspire que du dégoût, et personne ne peut plus croire à l'authenticité des correspondances insérées dans un journal avili par son propre fait et par son propre aveu.

Quand à cette évidente fabrication de l'envoi d'un ami commun qui serait allé de la part de M. Papineau demander à M. le Dr. Nelson un véritable écrit (pardon du style, je ne fais que copier) qui eût prouvé que M. Papineau avait agi en héros à St. Denis, elle est trop inepte pour être crue. Si quelqu'un a jamais demandé rien de semblable, il ne peut certainement pas y avoir été autorisé par M. Papineau. Si un homme respectable l'a fait, qu'on cite son nom ! On ne l'osera pas ! Ce n'est pas à M. Papineau à prouver l'affirmative. On aurait certainement donné ce nom au public si on n'avait pas été obligé de l'inventer, ou si on n'avait pas eu honte de le citer. Pour l'affaire de St. Denis, le refus d'aller rencontrer M. Papineau devant les gens à qui on a été faire des assertions contre son honneur, en son absence, prouve à tous les hommes sensés que M. Papineau a le droit de ne pas continuer une polémique avec des adversaires qui ressemblent aux anciens Parthes et ne décochent leurs flèches qu'en fuyant ; braves à dix lieues, lâches à dix pieds ; ou si on l'aime mieux, physiquement braves, et moralement lâches.

CAMPAGNARD.

3 juillet 1848.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parceque tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTRÉAL, MERCREDI, 5 JUILLET 1848.

ETABLISSEMENTS CANADIENS



DES TOWNSHIPS.

Nous désirons attirer particulièrement l'attention de nos lecteurs sur cet important sujet ; il y a déjà longtemps que l'on en parle, il serait presque temps que tout le monde mit la main à l'œuvre, afin d'aider le comité central à pouvoir faire quelque chose de pratique. Tout est prêt maintenant, les forêts des Townships sont encore là, qui attendent la hache du bûcheron, pour baisser leurs têtes hautaines et faire place au sillon de la charrue. Les magnifiques pouvoirs d'eau que la main de l'industriel n'a pas encore cherché à obstruer de manière à les faire servir d'avant-courer à la prospérité et à l'avancement du pays, sont encore là tout mouvans du désir d'alimenter de leur force motrice, des établissemens manufacturiers de tout genre.

Dans des tems comme ceux-ci, il nous semble que chaque citoyen quelque soit son rang, sa position, s'il aime ardemment son pays, doit réfléchir, doit songer à prendre des mesures afin de chasser, le plus tôt possible, cette gêne commerciale, qui paralyse tout ce qui existe, l'activité de ceux-ci, l'industrie et l'esprit d'entreprise de toute la classe industrielle. Nous y avons souvent pensé ; plus nous y avons pensé, plus nous nous sommes convaincus, que dans un pays agricole comme le nôtre, il fallait rencontrer les besoins de l'agriculture, de la classe agricole, chercher sa prospérité si nous voulions la nôtre, celle de nos concitoyens, celle du pays.

En effet, hors l'agriculture en Canada, qui peut nous prouver que la prospérité du pays peut augmenter rapidement ? N'est-ce pas la classe agricole, la classe productive par excellence qui alimente et notre commerce et notre industrie ? N'est-ce pas aux mauvaises récoltes que nous avons eues depuis quelques années, à l'accumulation des populations rurales dans nos paroisses, que l'on doit attribuer, et le peu de produits superflus et la gêne commerciale qui se fait sentir si lourdement aujourd'hui, au détriment de tous les habitans du Canada ? Donc c'est des classes agricoles que l'on doit s'occuper plus particulièrement aujourd'hui, si l'on veut faire renaître l'aisance, l'abondance et la prospérité au milieu de tous.

Un grand moyen de se rendre utile à la classe agricole, c'est de lui enseigner à bien cultiver. La société d'agriculture du Bas-Canada est à l'œuvre et son journal fera beaucoup de bien sous ce rapport, nous en avons la certitude. Un autre moyen, c'est de l'engager à défricher de nouvelles terres afin d'établir ses enfans d'une manière avantageuse, d'empêcher la division des terres dans nos campagnes et éviter en même tems le surcroît de population, qui n'est propre qu'à démoraliser un peuple et à l'initier aux maux qui résultent de l'oisiveté ; la misère et la dégradation.

Chacun sait que nos campagnes ne peuvent plus suffire à pourvoir au besoin de leurs populations, qui s'accroissent de jour en jour. De là cette émigration vers les Etats-Unis qui a pris depuis quelques tems un caractère vraiment alarmant pour le Bas-Canada. La plus belle portion de ses fils, l'avenir du pays, la jeunesse Canadienne, passe en grand nombre au delà des frontières. Elle se perd très souvent dans l'américanisme pour ne jamais revoir le sol natal. En disant que les jeunes gens se perdent dans l'américanisme, nous ne voulons pas dire que nos compatriotes ne peuvent réussir à faire quelque chose de bon aux Etats-Unis, nous pourrions en citer un grand nom-

bre qui y font très bien, et qui occupent des positions aussi importantes qu'honorables pour eux, mais nous voulons dire qu'ils se perdent pour le Bas-Canada, qui lui, à des terres à défricher, et ne manque pas d'avoir besoin de leurs bras.

C'est à ce mal qu'on a cherché un remède depuis longtemps, et c'est à ce mal que M. O'Reilly en enseigna un, remède efficace, remède salutaire, au moyen de l'association, levier puissant qui peut tout pourvu que l'on ait foi dans le but, dans les moyens et les résultats avantageux de l'association.

Lorsqu'en octobre dernier M. O'Reilly attira l'attention publique sur cet important sujet, lorsque plus tard il proposa son plan d'association nous avions foi dans le but, dans les moyens et dans les résultats de cette association ; la jeunesse de Montréal a prouvé qu'elle aussi avait foi, et l'assemblée monstre, une des plus grande, si non la plus grande assemblée qui ait eu lieu en Canada, l'assemblée du Marché Bonsecours, n'a-t-elle pas prouvé, que tous les Canadiens sentaient le besoin d'une mesure propre à remédier au mal dont on se plaignait ? Cette foi se serait-elle ralentie depuis ? Le besoin d'une semblable mesure a-t-il disparu avec la neige et les glaces au printemps ? Non, ce qui était bon à ce sujet l'hiver dernier, doit l'être encore aujourd'hui, ce qui était bon alors, au lieu de devenir mauvais, n'en doit-étre que meilleur à présent.

L'association fondée alors doit avoir encore auprès de nous, toutes les mêmes sympathies, nous devons avoir la même foi que nous avions en elle alors. Rien n'est venu changer sa position vis-à-vis de nous, rien n'a changé notre position vis-à-vis d'elle. Au contraire les évènements relatifs à ce sujet qui se sont succédés depuis, sont tous autant d'arguments, autant de faits qui doivent nous porter à persévérer dans la noble voie, que Montréal et Québec se sont engagée à frayer dans le tems.

D'abord il y a l'émigration de familles Canadiennes entières, qui sont passées et passent tous les jours aux Etats-Unis pour y demeurer. Comme on le sait le nombre en a été beaucoup plus considérable cette année que les années dernières. En second lieu la marche libérale adoptée par le ministère actuel au sujet des terres, non concédées, de la couronne, d'après la demande du comité central de l'association, comme on a pu le voir par sa réponse que nous avons publiée il y a quelque jours. En troisième lieu, l'organisation de l'association dans les campagnes, qui commence à se faire avec rapidité, sont tous des faits des plus importants et qui attestent plus que tout autre chose, l'utilité, la nécessité bien sentie, bien appréciée et par les gouvernés et par les gouvernans, de protéger leurs droits d'enfans du sol trop longtemps méconus, de rendre justice à une population longtemps opprimée, détournée par des moyens indirects et directs quelques fois, mais toujours intentionnels, du sol qu'elle aurait dû occuper depuis longtemps, pour son propre avantage, celui du gouvernement, de la colonie et de la MÈRE PATRIE.

Quand à nous, nous avons toujours eu foi dans le but de l'association, cette foi n'a pas diminué, n'a rien perdu de cette vigueur qu'elle avait, nous avons encore foi dans les moyens, les résultats de l'association, qui aidée du peuple, aidée du gouvernement ne pourra manquer de réussir à merveille. Nous croyons plus que jamais aux bons effets qu'une telle association produira inévitablement si on s'empresse de l'aider et de la faire prospérer pas tous les moyens possibles en notre pouvoir. Nous ferons donc encore un appel à la jeunesse Canadienne, et nous lui dirons : C'est vous, jeunesse, qui avez pris l'initiative dans ce noble projet, c'est vous qui la première avez donné l'élan à ce mouvement régénérateur de notre agriculture, de notre industrie, de notre commerce et de la prospérité du pays. N'oubliez donc pas les promesses que vous fîtes lors de votre glorieuse assemblée où vous prîtes l'engagement de travailler avec unité, ardeur, courage et persévérance à l'avancement d'une association qui aurait pour but de mettre à effet les énergiques résolutions que vous passâtes alors. Vite à l'œuvre, soyez les premiers à payer vos cinq sous par mois, soyez les premiers à encourager l'organisation de l'association par tout le pays, soyez les premiers à engager les autres à s'enroller sous les bannières d'une si louable et si utile association. Vous ne serez pas rousés à notre appel et bientôt, nous l'espérons, nous aurons à enregistrer des faits de votre zèle et de votre patriotisme.

Pour une œuvre aussi patriotique, aussi nationale, soyons unis. Que nulles dissensions ne viennent troubler la paix qui doit régner entre des compatriotes, lorsqu'ils s'agit d'intérêts aussi chers à tous.

Soyons unis, par ce que l'Union fait la force, rend puissant, indomptable, soyons unis, parce qu'un grand nombre comme nous sommes, unis, nous pouvons tout, divisés, nous ne pouvons rien.

Nous reproduisons dans cette feuille un article du Toronto Mirror sur la réforme électorale. Nous engageons nos lecteurs à lire cet article avec attention. Ils y verront que c'était de la part des journaux qui nous opposent, présumer mal de l'opinion publique dans le Haut-Canada, que de taxer d'utopie irréalisable la réforme que nous avons demandée et que nous demandons encore avec tant d'instance, sur la promesse que nous avons reçue de nos députés sur presque tous les Hastings du pays. Nous le recommandons spécialement à la considération du Journal de Québec, de la Revue et de la Minerve. Si ces journaux ont encore quelque pudeur, ils devront rougir de voir un journal du Haut-Canada professer plus de bonne volonté et de libéralisme qu'eux mêmes, à l'égard du Bas-Canada.

“ Nous nous réjouissons de voir que le Pilot a été assez sage pour tirer profit des leçons que lui ont données ses collègues. Il est à regretter que nous n'ayons pas plutôt censuré ses inconvenances. Il eut mieux valu pour les intérêts de la cause canadienne de la réforme de lui faire sentir ses erreurs plutôt.”

“ Nous avons été informé que quelques uns de ceux qui

se disent réformistes dans ce voisinage ont témoigné leur regret de voir notre manière de penser. Nous ne sommes pas assez insensés pour supposer qu'en dirigeant un journal indépendant il nous soit possible de plaire à tout le monde. Si nous n'écrivions sur chaque sujet qu'après nous être assurés de l'opinion, et du désir de chacun de nos souscripteurs ou de nos lecteurs nous ne pourrions certainement offrir qu'un maigre programme dans notre feuille de chaque semaine. D'ailleurs, nous ne sommes pas de ceux des journalistes, qui font consister leur devoir à suivre l'opinion de l'opinion populaire. La première question pour nous est celle-ci : avons nous la vérité et la raison de notre côté ? Après nous être assuré de ce fait, nous marchons, sachant bien que quoique la foule ne coure pas avec nous elle devra certainement nous suivre."

"Nous avons blâmé la rudesse du *Pilot* envers M. Papineau, — 1o parce qu'elle n'a pas été provoquée, — 2o parce qu'elle était injuste, — 3o parce qu'elle était imprudente, et enfin, parce que nous étions convaincu qu'il existait parmi les réformistes du Haut-Canada un sentiment de respect envers M. Papineau et une profonde conviction de ses talents politiques et de son influence populaire."

"Si M. Papineau en dénonçant l'Union a jugé à propos de censurer l'administration parce qu'il la croyait opposée au redressement des griefs constitutionnels du Bas-Canada dont l'Union est la cause, ce fut certainement une politique inhabile, pour l'organe de l'administration de dénoncer les demandes de M. Papineau comme impraticables et inopportunes. Le *Pilot* lie contestation avec M. Papineau sur la question de la réforme électorale disant que le Haut-Canada ne consentirait jamais à l'accomplissement de son projet; et même il est allé jusqu'à insinuer que l'administration avait assez de force dans le Canada-Ouest pour se passer de l'aide que M. Papineau pouvait leur procurer. Nous n'avons pas conversé avec un seul individu réformiste bien pensant de cette ville, qui ne regarderait ce défi comme le plus ridicule étalage d'effronterie fanfaronnade et d'ignorance consommée."

"Il eût été impossible pour le *Pilot* de suivre une marche plus propre à nuire aux intérêts de la cause réformatrice. Le plaisir avec lequel les Tories ont accueilli la querelle du *Pilot* avec M. Papineau, et son appel à l'état politique du Canada-Ouest, n'était ni trivial ni déguisé. L'éditeur qui peut se fourvoyer de telle façon doit avoir encore beaucoup à apprendre dans la politique Canadienne. Il peut bien autant que nous s'acharner à être très suffisant et même une recrue capable de fraîche importation. Tous nos politiques nouveaux importés sont des gens très éclairés. Et sur tout ceux qui nous arrivent de la terre de liberté et de roast-beef où la science du gouvernement et de l'esclavage des provinces au bout d'une perche, est si bien comprise. De tels hommes cependant ne sont pas longtemps en Amérique avant de s'apercevoir qu'il ne sont que d'inutiles escarmoucheurs de petit bois recevant plus de balles, qu'ils ne donnent de coups de bayonnette. Ils ont une grande dose de sagesse dont il leur faut se dépouiller avant qu'ils puissent atteindre la plateforme du sens commun."

"Nous pouvons dire au *Pilot* et nous sommes heureux de lui donner cette information, que les Réformistes du Haut-Canada n'offriront aucun obstacle à M. Papineau, ou à aucun autre représentant du peuple du Bas-Canada dans l'exécution du dessein d'obtenir pour leur frères Colons du Bas-Canada une juste et équitable représentation dans la législature de cette province. Nous ne nions pas que parmi les réformistes du Haut il y ait des hommes disposés à être injustes envers les Canadiens-Français. Nous savons qu'il y a parmi eux un petit nombre qui entretiennent envers eux des sentiments hostiles; et nous ne pouvons le cacher, un grand nombre de ceux là sont de grands panégyristes de l'administration actuelle; mais nous sommes convaincus que les sympathies et les affections de la grande masse des honnêtes électeurs du Haut-Canada se trouveront du côté de la justice et de la générosité envers leurs frères français maltraités."

"Mais le *Pilot* n'est pas satisfait de son appel aux préjugés du Haut-Canada contre l'intervention dans l'état actuel de la représentation; il ne suffisait pas qu'il eût dit à M. Papineau que la minorité du Haut-Canada ne consentirait pas à faire justice à la majorité du Bas-Canada, que 600,000 Anglo-Saxons ne consentiraient jamais à ce que 800,000 Franco-Canadiens eussent une plus large part de représentation qu'eux mêmes: — non; cet argument de possession, — cette *ultima ratio* du maître d'esclaves, — ce plaidoyer usé de pouvoir acquis, opposé aux réclamations du droit violé ne suffisait pas: le *Pilot* a senti ou au moins il s'est aperçu de sa faiblesse. — Il lui convenait donc de fortifier sa position: Et comme une injustice en nécessite toujours une autre pour convertir le mal en bien, le *Pilot* heureusement s'est imaginé d'essayer la même corde dans le Bas-Canada, qu'il se flattait d'avoir fait vibrer dans le Haut. Il rappelle à M. Papineau que quoiqu'une juste répartition de la représentation basée sur la population donnerait la prépondérance au Bas-Canada, cependant l'augmentation rapide de la population du Haut ferait dans quelques années tourner l'affaire à son profit. Et est-ce là la morale politique de l'organe de l'administration actuelle? Est-ce là la sagacité politique du journaliste qui se dit être l'avocat des droits et privilèges égaux pour toutes les classes de sujets de sa Majesté?"

Peuple du Haut-Canada, aujourd'hui l'organe du ministère vous dit que la représentation ne doit pas être dérangée parce que vous avez la prépondérance et que votre esprit de domination anglaise ne doit pas souffrir l'ascendant de la race française; mais demain vous découvrirez que si la représentation eût été troublée vous seriez dans une position avantageuse vis-à-vis de vos frères colons du Bas-Canada, et c'est là ce qu'on prêche pour nous empêcher

de l'obtenir. L'analyse des arguments du *Pilot* est exactement ceci: Chaque portion de la province a maintenant 42 représentants; si on y fait un changement donnant au Bas-Canada une représentation suivant sa population, le nombre de ses représentants serait plus grand que le vôtre; mais comme dans le tems que le Bas-Canada aura une population de 1,200,000, le Haut aura en toute probabilité une population de 1,800,000, alors ce dernier aura une moitié de plus de représentants que le premier; ce serait donc meilleure politique pour M. Papineau et les Canadiens-Français, de ne pas toucher à l'état actuel de la représentation, parce que bientôt ils profiteront de l'injustice qu'on leur a faite plus qu'ils en souffrent aujourd'hui. Et leur minorité française enverrait en parlement autant de représentants que notre majorité saxonne. Supposons un instant que 42 membres soient une juste représentation aujourd'hui pour 600,000 Haut-Canadiens; alors 126 membres représenteraient 1,800,000 Haut-Canadiens. Sur le même principe, 56 membres représenteraient équitablement aujourd'hui 800,000 Canadiens-Français et 84 membres 1,200,000; c'est à dire le Haut-Canada aurait 128 représentants et le Bas 84 dans une chambre d'assemblée de 212. En d'autres termes nous aurions trois représentants contre eux deux."

Mais non, dit le *Pilot*, ceci serait placer le Haut-Canada au dessus du Bas, ce serait mettre la race française dans une position d'infériorité; ceci ne peut pas être: Et alors, — Quoi? nous leissons au *Pilot* à dire quoi."

Voilà alors le résultat inévitable de l'injustice. Le mal retombe toujours sur la tête de ceux qui le commettent. Ses premières victimes sont les faibles; et ses dernières sont toujours ceux qui l'ont conçu. Le monde n'est pas gouverné par le hasard; il y a un pouvoir, et une sagesse qui préside à tout et qui est bien au dessus du pouvoir et de la sagesse des hommes. Les nations et les individus trouvent ce fait incontestable; profitons de sa connaissance; et remplissons toujours avec plaisir ce plus grand des devoirs moraux, "faire aux autres ce que nous voudrions qu'on nous fit." — *Toronto Mirror*.

Nous traduisons ci-dessous un extrait d'un article du *Packet* de Bytown, en date du 24 juin dernier:

"Le traitement que M. Papineau a éprouvé de la part de la PRESSE LIBÉRALE, ne nous a nullement plu, de même qu'à grand nombre d'autres, comme nous avons raison de le croire, qui ont comme nous à cœur le bien être de la province. Nous ne prétendons pas que M. Papineau aurait du occuper la position de conseiller de la couronne en cette province, ni qu'un ministère libéral aurait dû suivre la marche tortueuse, corruptrice et impolitique de la dernière administration tory pour essayer d'acheter un homme connu sous le nom d'archi-traitre (Arch-Traitor) et comme l'ennemi de notre Union avec l'Angleterre. Mais le ministère et son organe, le *Pilot*, et ceux qui le suivent en tout et partout, auraient pu le traiter comme un homme dont ils ne pouvaient pas adopter les vues, mais dont il était nécessaire de conserver l'amitié et dont les talents commandent le respect. Une autre raison qui appuie fortement sur le point en question, c'est la grande influence que M. Papineau exerce sur ses amis Canadiens-Français; on ne peut pas se le dissimuler, il y a bien peu d'hommes éminents en politique, dans le Bas-Canada qui ont une influence aussi grande que LOUIS JOSEPH PAPINEAU. Cette seule raison était suffisante pour engager les réformistes à agir d'une manière conciliatrice avec lui. Ce monsieur n'est pas un homme d'hier et nous ne doutons pas qu'il eût mit de côté toute prétention à une position qu'il aurait cru pouvoir avoir droit d'occuper. Les réformistes devaient se rappeler que c'est aux efforts de M. Papineau (qui amenèrent les troubles de 37 et 38, quoi qu'il n'ait jamais été prouvé que M. Papineau voulût avoir recours à la force armée, malgré que les journaux soient encombrés d'accusations contre lui de nos jours) que nous sommes principalement redevables du gouvernement responsable — un fait qui devrait lui mériter le pardon pour les fautes passées. Le même gouvernement contre lequel on dit qu'il conspirait lui a donné une marque de considération de son caractère en lui accordant son pardon pour haute trahison. — Les Tories ont essayé de l'acheter, avec le consentement des représentants du peuple, comme il firent dans l'affaire de son compatriote M. Viger, — chaque comté de sa terre natale aurait été fier de l'avoir pour son représentant; et malgré cela le ministère réformiste ne le connaît pas, et son organe, ainsi appelé, jette le "cri du chien enragé" avec la même virulence, le même entêtement qui caractérise le style de ceux que les réformistes devraient se considérer dégradés en les copiant."

"Nous ne croyons pas que M. Papineau ait adopté une ligne de conduite qui, dans le fond, soit correcte et digne d'éloge, mais nous sommes d'opinion que c'est sur sa défense personnelle qu'il a été entraîné à des extrêmes. Chacun sait que M. Papineau a longtemps refusé, pendant l'administration tory, de rentrer dans la vie publique — qu'il a été élu par la voix unanime de 30,000 réformistes, et contre son gré; et nous tirons de ce fait l'argument qu'il ne pouvait avoir aucun mauvais motif lorsqu'il a pris son siège — que c'était le représentant le plus indépendant du parlement uni. Il prêta alors toute son influence au nouveau gouvernement. Subséquentement M. P. fut, nous dit-on, maltraité par les membres de ce gouvernement. Dans le fonctionnement du gouvernement, il y eut, de temps en temps, des assemblées de ceux qui supportaient les nouveaux ministres, et on dit que M. Papineau en fut exclu parce qu'on le considérait comme un homme trop dangereux, et qu'on se faisait un épouvantail du mot "Déloyau-

té" qu'on associait à son nom. Si la chose est ainsi, assurément que le ministère doit en être blâmé."

La *Minerve* nous disait que parce M. O'Reilly ne pensait pas comme nous en politique nous l'avions attaqué. Les *Mélanges* que nos lecteurs ne connaissent probablement pas beaucoup, Journal Religieux, Politique, Commercial et Littéraire qui se publie à Montréal, deux fois par semaine, nous disait qu'il fallait attaquer le prêtre, lui jeter l'insulte à la face. La *Revue Canadienne*, qui se distingue de nos jours par ses braves *Lions* et *Licornes*, qui la protègent de leurs charitables soins, nous disait l'*Avenir* avec son *outrage* et son *indiscrétion ordinaire* à fait à ce sujet une *sortie aussi injuste que malhonnête* contre M. O'Reilly. Après des opinions, non nouvelles, mais aussi charitables les unes que les autres de la part de nos confrères Religieux, Politiques, etc., etc., on ne devait pas s'attendre à ce que ces opinions n'eussent leurs échos dans Québec, et même à ce que le vent du nord-est quand on est haut placé, ne put les amplifier d'une manière *furibonde* et *échevelée*. (termes de *journaliste*) En effet le *Journal de Québec* qui est devenu si grand depuis qu'il est monté sur le haut de l'échafaud dont il nous menaçait depuis longtemps, vient de nous jeter un bout de la corde qui doit tous nous pendre, ou une bombe qui doit nous détruire et nous faire disparaître de l'arène. Le *Journal* de samedi dernier, contient une colonne dans laquelle il n'y a pas de CHIFFRES! pour prouver que nous sommes de mauvais enfants, qui avons fait des résolutions qui peuvent tuer la colonisation, qui avons doucement repoussé M. Morin comme n'ayant pas un patriotisme assez ardent et assez avoué. En passant, M. du *Journal*, quand vous avez écrit cela, SAVIEZ-VOUS que l'honorable A. N. Morin, aussi respecté par nous que par vous, avait été choisi comme LE VICE-PRÉSIDENT de l'association des établissements canadiens des townships, par le comité composé de ces mêmes mauvais enfants? SAVIEZ-VOUS que M. Morin avait vu les résolutions sur lesquelles était basée la NATIONALITÉ FURIBONDE et ECHEVELÉE, et qu'il avait consenti à se laisser porter à la candidature? SAVIEZ-VOUS que ce ne fut que vers 7 heures du soir, au moment de l'élection, que M. Morin, écrivit un mot au secrétaire, lui annonçant que des raisons l'empêchaient de se laisser porter comme candidat? LE SAVIEZ-VOUS ou NE LE SAVIEZ-VOUS PAS? Si vous le saviez, qu'avez vous fait dans cette GALÈRE? Si vous ne le saviez pas, APPRENEZ-LE. Assez pour aujourd'hui.

LE PACKET DE BYTOWN. — Ce journal dit qu'il est bruit dans cette place que M. Papineau a passé au camp de L'OPPOSITION, ou au moins qu'il intrigue avec plusieurs hommes "SANS PARTIS" *no party men*, parmi lesquels figure le (*Knight de Dundum*) (sir Allan McNab, si nous comprenons bien) et dit (comme nous dirions nous mêmes,) que ce serait un traître à son pays s'il s'unissait aux Tories qui lui ont craché à la figure, pour faire une opposition systématique au ministère. L'*Avenir*, l'organe de M. Papineau, dit-il, défendra probablement ce monsieur de telles imputations. Nous aimerions à avoir des explications, ajoutait-il. Nous ne sommes pas autorisé à répondre à ces bruits, mais nous pouvons assurer le *Packet*, d'après ce que nous savons, par les discours et les écrits de M. Papineau, qu'il ne se joindra pas aux Tories pour faire de l'opposition quand même au ministère, mais qu'il le supportera dans toutes les questions qui seront justes et avantageuses au pays, de même qu'il l'opposera quand il croira que ses mesures pourront nous être préjudiciables.

COLLÈGE DE ST.-HYACINTHE. — Les exercices littéraires du collège de St.-Hyacinthe auront lieu en quatre séances, le 18 et le 19 juillet. Les séances du matin commenceront à huit heures, et celles de l'après-midi à une heure et demie. L'exiguïté du local ne permettant pas d'admettre le public indistinctement, on ne recevra de jeunes personnes que les sœurs des élèves. Les parents et les amis de l'éducation sont spécialement invités à assister à ses exercices. Pour entrer il faut avoir une carte d'admission, qu'on se procurera au collège. Les vacances ne seront données que le 20 au matin.

THE MONTREAL DIRECTORY. — Nous remercions M. R. W. S. Mackay, de la bonté qu'il a eue de nous envoyer une copie de son Directoire de Montréal pour 1848, cet ouvrage qui en est à son 5e volume augmente tous les ans en informations utiles et indispensables aux hommes d'affaires. Il contient une carte de la ville de Montréal et une liste de tous les hommes d'affaires, chefs d'ateliers, hôteliers etc., etc. M. Mackay mérite beaucoup de la part du public de cette ville, pour son ouvrage qui est absolument nécessaire à tous ceux qui ont affaire dans Montréal.

— Nous apprenons avec plaisir que l'ouvrage annoncé depuis longtemps, de M. M. Bibeau, intitulé: *Histoire des Naturels de l'Amérique septentrionale*, est maintenant sous presse aux ateliers typographiques, si avantageusement connus, de MM. Lovell et Gibson. On souscrit chez les différents libraires et au bureau de l'*Avenir*,

— Les deux vaisseaux américains arrivés samedi dernier par nos canaux, sont maintenant devant le port en voie de réparations. Nous en parlerons dans notre prochain.

— Plusieurs articles remis faute de place, ainsi que grand nombre de correspondances.

Hotel et Maison de Pension.

Le soussigné informe ses nombreux amis et ses anciennes pratiques qu'il ouvrira de nouveau, le 15 juillet, son HOTEL à l'ancienne place qu'il a occupée pendant un grand nombre d'années, et où les voyageurs et les pensionnaires, du moins il ose le croire, ont toujours été traités à leur satisfaction ; l'encouragement qu'il en a reçu autrefois le prouve assurément. Cet établissement comme on le sait est vaste et situé dans une place des plus agréables et au centre des affaires de la cité, et tout près des quais des steamboats. Il ose espérer que ses anciens amis voudront bien lui continuer l'encouragement qu'ils lui ont accordé autrefois, et il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour le mériter de plus en plus.

SERAFINO GIRALDI.

Juillet 5 1848.

AVIS.

LES ELECTIONS des OFFICIERS du Comité Central de l'Association des Etablissements Canadiens des Townships auront lieu, au Marché Bonsecours, VENDREDI, le quatorze juillet courant. Tous les membres de l'Association sont invités à s'y trouver, pour y élire des personnes de leur choix.

J. PAPIN. Secr. Corresp. A. E. C. T.

4 juillet 1848.

O. DEPINOIER, MARCHAND TAILLEUR,

A L'ENSEIGNE DU MOUTON D'OR,

RUE ST. GABRIEL

PRES L'HOTEL DU CANADA.



A l'honneur de prévenir ses amis qu'il vient d'améliorer son établissement de beaucoup. Il est prêt à exécuter tout ordre pour Habit, Surtout, Pantalon, etc., qu'on voudra bien lui confier. Il reçoit constamment les dernières modes de Paris et de Londres, ainsi que celles des Etats-Unis. Montréal, 24 mai.

OLIVIER RODIER

PEINTRE-DECORATEUR.

PRIE ses nombreuses pratiques de vouloir bien faire attention, qu'il vient d'établir son ATELIER conjointement avec celui de M. HARRIS, rue McGill. Montréal, 1er mai 1848.

HOTEL DES SOURCES DE VARENNES.

Le soussigné ayant pris des arrangements avec le propriétaire des SOURCES DE VARENNES, annonce au public, qu'elle vient d'ouvrir l'HOTEL de cette place, pour la SAISON D'ETE, pour l'accommodation de ceux qui désireront résider près des EAUX.

Il y aura toujours à l'Hotel, des RAFFRAICHISSEMENTS et des GOUTERS ou Lunche de prêts, pour ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

12 Juin 1848

1 m.

ANG ST-JULIEN.

J. A. LECLERC, MARCHAND DE CUIR,

EN GROS ET EN DÉTAIL,

N^o. 174, RUE ST. PAUL,

PRES DE LA MAISON DE LA DOUANE,

PORTE VOISINE DE

B. WORKMAN, APOTHECAIRE, MONTRÉAL.

N. B.—Cuir de différentes sortes pour Selliers et Cordonniers. Montréal, 20 mai 1848.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné a l'honneur d'offrir ses remerciements les plus sincères à ses nombreuses pratiques et au public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, et profite de cette occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir le complément d'une commande, renfermant un bon nombre de livres de LITTÉRATURE et d'HISTOIRE, ainsi qu'un grand assortiment de LIVRES de PRIERES, etc., etc.

Un assortiment complet et varié de livres et fournitures d'Écoles qu'il vendra à des prix très réduits.

Montréal, 24 mai 1848.

J. BTE.-ROLLAND.

NOUVEL ETABLISSEMENT.

EPICERIES, LIQUEURS, PROVISIONS, ETC.

No. 78,

RUE SAINT PAUL, MONTRÉAL.



EN GROS ET EN DETAIL. ANCIENNE PESEE,

No. 78,

RUE SAINT PAUL, MONTRÉAL.

Le soussigné vient d'ouvrir un magasin d'épicerie, liqueurs, provisions, etc., à l'endroit ci-dessus. Il aura toujours en main un assortiment de THÉS, CAFÉS, SUCRES, VINS, LIQUEURS, PROVISIONS, etc., etc. Rien ne sera épargné pour servir les pratiques avec attention et mériter une part de l'encouragement du public.

M. LAZURE, Par LAZURE ET FRÈRE. Agissants.

Montréal, 24 mai 1848

PROGRES DE LA REVOLUTION!

“ A L'ENSEIGNE DU CASTOR.”

RUE ST. PAUL,



122, A MONTREAL.

REPUBLIQUE PROCLAMEE AU MILIEU DES HARDRES FAITES.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA MAISON PLAMONDON AU PEUPLE DU CANADA!

CIToyENS!

LES monopoles et les privilèges s'en vont! Désormais le plus humble des citoyens sera servi avec autant d'attention et de prévenance que le plus riche seigneur de l'époque! Que chacun achète où il sera servi avec déférence, politesse et à bonnes conditions.

Tout en vous remerciant sincèrement pour l'encouragement libéral que vous avez accordé à notre maison par le passé nous vous invitons à continuer de nous honorer de vos pratiques. Pour mériter de nouveau cet encouragement, nous l'avouons, rien n'était plus propre à nous l'acquiescer, dans un tems comme celui-ci, que d'opérer une REVOLUTION COMPLETE, dans les prix des hardres.

La lutte a été longue entre les blouses et les paletots! L'ordre est maintenant rétabli, les barricades sont à bas, et l'établissement contient 100 pieds de profondeur.

La nouvelle république de hardres reçoit actuellement, par chaque arrivage, des adresses de félicitations avec de nombreuses consignations de HARDES FAITES et tout ce dont les FAMILLES peuvent avoir besoin, qu'elle vendra toujours à 15 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS.

Des tailleurs sont toujours prêts à faire des hardres, suivant le goût des pratiques.

HARDRES FAITES A VENDRE.

Table with two columns of clothing items and prices. Items include Surtouts, Frocks, Gilet, Toile, etc. Prices are listed in dollars and cents.

HARDRES FAITES A ORDRE.

Table with two columns of clothing items and prices. Items include Pantalons, Casimères, Habilllements, etc. Prices are listed in dollars and cents.

Aussi, une grande quantité de Chapeaux et Casquettes, tels que chapeaux français de 6s. à 12/6. Casquette de drap bleu, 4s. à 6s.; Casquette de velours d'enfants, 2s. 6d. à 3s.; et un assortiment complet d'autres marchandises d'étapes et de goût.

Les pratiques voudront bien se rappeler qu'il n'y a toujours qu'un seul prix, aussi réduit que le public peut attendre dans la

CRISE COMMERCIALE ET MONETAIRE ACTUELLE.

L. PLAMONDON.

M. L. P. est prêt à prendre aucun contrat pour fournitures à l'armée ou autres corps, et pour aucun établissement public.—Montréal, 17 mai 1848.



L. P. BOIVIN, Notre-Dame et St. Vincent.

COINS DES RUES AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St.-Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un riche assortiment de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc., etc. Montréal, 19 mai 1848.

MAISON CANADIENNE.

MARCHANDISES SECHES.

No. 71.

RUE SAINT PAUL,

PRES LE MARCHÉ BONSECOURS.



Le soussigné informe ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir une MAISON DE COMMERCE à l'endroit ci-dessus. Il aura toujours en main un assortiment des plus complets et des plus variés de :

Draps superfins, Casimères unis, Casimères fantaisies, Patrons, vestes en satin, Soie, laine, Frappé, Etc., etc., etc.

Mousseline de laine, Cachemire, Châles de toutes sortes, Indienne, Mouchoirs en soie, Laine, satin, cotton, Etc., etc., etc.

Il espère par son assiduité et sa ponctualité à servir ses pratiques, pouvoir mériter une part de l'encouragement public.

ADOLPHE ROY.

N. B. On n'appelle pas les passants et on vend à des prix très réduits. Montréal, mai 1848.

CONDITIONS DU JOURNAL.

L'Avenir paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

Le prix d'abonnement est de DIX CHELINS, par année, payables par semestre, d'avance. On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

On chargera le prix fixé pour les annonces pour lesquelles on n'aura pas pris d'arrangements préalables.

Toute personne fournissant six abonnés, pourra devenir agent et recevra le journal gratis.

Le journal est rédigé par un comité de collaborateurs. Les communications etc., doivent être adressées au directeur-gérant du journal, affranchies et munies d'une signature responsable.

On recevra les abonnements au bureau du journal, 122, rue saint Paul, et chez tous les agents ci-dessous :

AGENTS DE L'AVENIR.

Table listing agents in various locations: Québec, Trois-Rivières, Champlain, Berthier, Ste-Anne de la Percé, Sorel, St. Ours, St. Jean Dorchester, St. Hyacinthe, St. Pie, St. Rémi, St. Roch des Aulnats, St. Charles, Laprarie, Pointe Lévi, St. Athanase, St-Roch P. Achigan, Belœil. Agents include S. Drapeau, P. Nourie, A. J. Martineau, P. J. Guitté, L. Bureau, J. B. Lamère, Jos. Germain, J. Marchesseault, M. Laframboise, J. C. Bachand, J. H. Martin, Ecr., J. B. Dupuis, Ecr., O. Hebert, Guillaume Barette, V. H. Leclaire, J. Dufresne, Dr. Robitaille, G. Préfontaine.

Le Directeur-Gérant, J. B. E. DORION.

IMPRIMERIE DE L'AVENIR, W. H. ROWEN, Imprimeur.